Nations Unies S/PV.5067



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5067e séance

Jeudi 28 octobre 2004, à 15 heures

New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	Mme Gross
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Andereya
	Chine	M. Li Junhua
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Mahmood
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Dumitru

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

04-57772 (F)
0457772

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président (*parle en anglais*) : J’informe les membres du Conseil que j’ai reçu du Représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l’issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j’ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rend hommage aux autorités centrafricaines comme aux partis politiques et à la société civile de la République centrafricaine pour les efforts qu’ils ont entrepris en vue de la réussite en cours du processus de transition. Le Conseil de sécurité salue en particulier l’esprit de consensus dont les parties centrafricaines ont fait preuve et qui témoigne de leur détermination á poursuivre jusqu’à son terme le processus de transition.

Le Conseil de sécurité encourage les Centrafricains à poursuivre leurs efforts en vue d’assurer le succès du référendum constitutionnel en novembre prochain et la bonne organisation en janvier 2005 d’élections présidentielles et législatives libres, transparentes et démocratiques.

Le Conseil de sécurité rend également hommage au système des Nations Unies en République centrafricaine et en particulier au Représentant du Secrétaire général, le Général Lamine Cissé, pour le travail qu’il a accompli à la tête du Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et lui réitère son plein soutien. Le Conseil de sécurité se félicite de l’intention du Secrétaire général de renouveler le mandat du BONUCA jusqu’au 31 décembre 2005.

Le Conseil de sécurité salue l’aide apportée par la communauté internationale en faveur de la stabilisation et du redressement de la République centrafricaine comme les efforts considérables consentis par les États membres de la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) dans les domaines politique, économique et sécuritaire.

Le Conseil de sécurité appelle les bailleurs de fonds internationaux et les institutions financières internationales à continuer à apporter un appui résolu à la République centrafricaine, y compris pour la préparation des prochaines élections législatives et présidentielles. Il souligne également que leur soutien sera indispensable au redressement économique et social du pays et les encourage à définir en consultation étroite avec les agences de développement concernées et le Gouvernement de la République centrafricaine une stratégie de développement concertée au service de ce pays.

Le Conseil de sécurité exprime toutefois sa préoccupation devant la dégradation de la situation financière de l’État et du secteur public, et appelle les autorités centrafricaines à réagir de façon résolue en vue de remédier à cette situation.

Le Conseil de sécurité réitère son entier soutien à la Force multinationale de la CEMAC et appelle à la poursuite de la restructuration des forces de défense et de sécurité centrafricaines.

Le Conseil de sécurité encourage par ailleurs les autorités centrafricaines à poursuivre de manière résolue la lutte contre les violations des droits de l’homme.

Le Conseil de sécurité exprime une nouvelle fois sa préoccupation quant aux conséquences

potentielles que peuvent avoir sur la République centrafricaine les crises qui affectent la sous-région. Aussi accueille-t-il avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général visant à demander au BONUCA d'évaluer les implications de la situation dans las pays voisins sur celle prévalant en République centrafricaine et vice versa. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/39.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 10.